

Décembre 2025

Information aux propriétaires de la commune de Moutier

Chers et chères assuré-e-s,

La date du 1^{er} janvier 2026 prévue pour le transfert de Moutier dans le canton du Jura est maintenant toute proche et nous avons le plaisir de vous remettre vos documents d'assurance.

Nous avons établi votre police d'assurance sur la base des données fournies par l'Assurance immobilière du canton de Berne (AIB) et seule l'assurance de base de votre ou vos bâtiments a été transférée dans le canton du Jura.

Nous vous prions de bien vouloir contrôler les données figurant sur votre police à l'aide de l'explicatif joint et de communiquer les éventuelles erreurs ou incohérences constatées jusqu'au 13 janvier 2026, de manière à pouvoir les corriger avant la facturation annuelle des primes (courant février).

Si vous désirez obtenir plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre site www.eca-jura.ch, onglet Moutier, informations générales et FAQ.



Nous vous remercions d'avoir prêté attention à notre courrier et profitons de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

ECA Jura

Établissement cantonal d'assurance immobilière
et de prévention du canton du Jura